

## « L'Etat moderne à l'épreuve de la gouvernementalité »

**Foucault**, « La gouvernementalité » ; cours du Collège de France, année 1977-1978 : « Sécurité, territoire et population », 4e leçon, 1er février 1978) :

- **Texte n°1**

« (...) il y a donc beaucoup de gouvernements par rapport auxquels celui du Prince gouvernant son État n'est que l'une des modalités ; et, d'autre part, tous ces gouvernements sont intérieurs à la société même ou à l'État. C'est à l'intérieur de l'État que le père de famille va gouverner sa famille, que le supérieur du couvent va gouverner son couvent. Il y a donc à la fois pluralité des formes de gouvernement et immanence des pratiques de gouvernement par rapport à l'État, multiplicité et immanence de ces activités, qui s'opposent radicalement à la singularité transcendante du Prince de Machiavel. »

- **Texte n°2**

« Gouvernement est droite disposition des choses » [Foucault cite ici *La Perrière*], je voudrais m'arrêter à ce mot « choses » ; quand on regarde dans *Le Prince* de Machiavel ce qui caractérise l'ensemble des objets sur lesquels porte le pouvoir, on s'aperçoit que, pour Machiavel, l'objet, la cible en quelque sorte du pouvoir, ce sont deux choses : d'une part, un territoire, et, d'autre part, les gens qui habitent sur ce territoire. En cela, d'ailleurs, Machiavel ne fait rien d'autre que reprendre pour son usage propre et les fins particulières de son analyse un principe juridique qui est celui même par lequel on définissait la souveraineté dans le droit public, du Moyen Age au XVIe siècle : la souveraineté ne s'exerce pas sur les choses, elle s'exerce d'abord sur un territoire et, par conséquent, sur les sujets qui l'habitent. [...] Or, dans le texte de *La Perrière*, vous voyez que la définition du gouvernement ne se réfère en aucune manière au territoire : on gouverne les choses. Quand *La Perrière* dit que le gouvernement gouverne « les choses », que veut-il dire ? Je ne crois pas qu'il s'agisse d'opposer les choses aux hommes, mais plutôt de montrer que ce à quoi se rapporte le gouvernement, c'est non pas, donc, le territoire, mais une sorte de complexe constitué par les hommes et les choses. C'est-à-dire que ces choses dont le gouvernement doit prendre la charge, ce sont les hommes, mais dans leurs rapports, leurs liens, leurs intrications avec ces choses que sont les richesses, les ressources, les subsistances (...) »

- **Texte n°3**

« Je prends, par exemple, un texte de la fin du XVIIe siècle ; Pufendorf dit : « On ne leur [aux souverains] a conféré l'autorité souveraine qu'afin qu'ils s'en servent pour procurer et maintenir l'utilité publique. » Un souverain ne doit rien tenir pour avantageux à lui-même si ce ne l'est aussi à l'État. Or ce bien commun ou encore ce salut de tous, dont parlent les juristes, et que l'on trouve régulièrement invoqués, posés comme la fin même de la souveraineté, en quoi consistent-ils ? Si vous regardez le contenu réel que juristes et théologiens donnent à ce bien commun, vous voyez qu'il y a bien commun lorsque les sujets obéissent tous et sans défaillance aux lois [...]. C'est-à-dire que le bien public, c'est essentiellement l'obéissance à la loi, à la loi du souverain sur cette terre ou à la loi du souverain absolu, Dieu. Mais, de toute façon, ce qui caractérise la fin de la souveraineté, ce bien commun, ce bien général, ce n'est finalement rien d'autre que la soumission absolue. Cela veut dire que la fin de la souveraineté est circulaire : elle renvoie à l'exercice même de la souveraineté ; le bien, c'est l'obéissance à la loi, donc le bien que se propose la souveraineté, c'est que les gens lui obéissent. Circularité essentielle qui, quels qu'en soient évidemment la structure théorique, la justification morale ou les effets pratiques, n'est pas tellement éloignée de ce que Machiavel disait quand il déclarait que l'objectif principal du Prince devait être de maintenir sa principauté ; on est bien toujours dans le cercle de la souveraineté par rapport à elle-même, de la principauté par rapport à elle-même. »

- **Texte n°4**

« Le mercantilisme est la première rationalisation de l'exercice du pouvoir comme pratique du gouvernement ; c'est bien la première fois que l'on commence à constituer un savoir de l'État qui puisse être utilisable comme tactique du gouvernement ; mais le mercantilisme s'est trouvé bloqué et arrêté, je crois, précisément parce qu'il s'est donné comme objectif essentiel la puissance du souverain : comment faire en sorte non pas tellement que le pays soit riche, mais que le souverain puisse disposer de richesses, puisse avoir des trésors, puisse constituer des armées avec lesquelles il puisse mettre en œuvre sa politique ? L'objectif du mercantilisme, c'est la puissance du souverain, et les instruments que se donne le mercantilisme, ce sont des lois, des ordonnances, des règlements, c'est-à-dire les armes traditionnelles du souverain. Objectif : le souverain ; instruments : les mêmes que ceux de la souveraineté. Le mercantilisme essayait de faire entrer les possibilités données par un art réfléchi de gouvernement à l'intérieur d'une structure institutionnelle et mentale de souveraineté qui le bloquait. »

- **Texte n°5**

« Le problème, dit Rousseau, est : comment ce sage gouvernement de la famille pourra-t-il, *mutatis mutandis* et avec les discontinuités que l'on remarquera, être introduit à l'intérieur de la gestion générale de l'État ? Gouverner un État sera donc mettre en œuvre l'économie, une économie au niveau de l'État tout entier, c'est-à-dire avoir à l'égard des habitants, des richesses, de la conduite de tous et de chacun une forme de surveillance, de contrôle non moins attentive que celle du père de famille sur la maisonnée et ses biens. »

- **Texte n°6. Machiavel, *Le Prince*, chap III**

« Je dis donc que les nouvelles conquêtes qu'un Prince ajoute à son ancien domaine, sont du même pays et du même langage que l'ancien domaine, ou diffèrent en l'un et l'autre. Quand elles ne diffèrent point à cet égard, il est bien plus facile de les conserver, surtout s'il s'agit de pays qui ne sont point accoutumés à la liberté. Si l'on veut les posséder en toute sûreté, il n'y a qu'à éteindre la race des princes qui y régnaient. En conservant leurs anciens droits, ces peuples vivent en repos, parce qu'ils voient que leurs nouveaux maîtres ne changent rien aux coutumes établies. C'est ce qui se voit aujourd'hui en France, à l'égard de la Bourgogne, de la Bretagne, de la Gascogne et de la Normandie, qui sont depuis si longtemps sous la domination de la Monarchie : car quoique ces provinces diffèrent un peu, par le langage, des autres du Royaume, néanmoins, leurs coutumes étant à peu près semblables, les peuples se souffrent aisément les uns les autres.

Ainsi donc, celui qui fait des conquêtes de cette sorte, n'a que deux choses à observer : la première est d'éteindre entièrement la race des princes qu'il a dépossédés ; la seconde est de ne rien changer dans les lois, les coutumes et les impôts ; moyennant ces précautions, les pays conquis ne tarderont pas à ne faire plus qu'un même corps avec l'ancien domaine de leur nouveau maître. »

- **Texte n°7. Rousseau, « ECONOMIE ou ŒCONOMIE » (*Encyclopédie*, vol V, 1755)**

« Mais comment le gouvernement de l'état pourroit-il être semblable à celui de la famille dont le fondement est si différent ? (...) Le principal objet des travaux de toute la maison, est de conserver & d'accroître le patrimoine du père, afin qu'il puisse un jour le partager entre ses enfans sans les appauvrir ; au lieu que la richesse du fisc n'est qu'un moyen, souvent fort mal entendu, pour maintenir les particuliers dans la paix & dans l'abondance. En un mot la petite famille est destinée à s'éteindre, & à se résoudre un jour en plusieurs autres familles semblables ; mais la grande étant faite pour durer toujours dans le même état, il faut que la première s'augmente pour se multiplier : & non-seulement il suffit que l'autre se conserve, mais on peut prouver aisément que toute augmentation lui est plus préjudiciable qu'utile. (...) Loin que le chef ait un intérêt naturel au bonheur des particuliers, il ne lui est pas rare de chercher le sien dans leur misère. (...) En un mot, les abus sont inévitables & leurs suites funestes dans toute société, où l'intérêt public & les lois n'ont aucune force naturelle, & sont sans cesse attaqués par l'intérêt personnel & les passions du chef & des membres. »